

Conditions générales effectives à compter du 1^{er} janvier 2018

Conditions générales

Article 1. Acceptation des conditions

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la signature de tout devis / contrat, des conditions générales de vente énoncées dans ce document et déclare les accepter.

Ces conditions générales de vente complètent et prévalent toutes autres conditions figurant dans les devis / contrats signés entre GIXIA et son client, sauf dérogation préalable, écrite et signée des deux parties.

Article 2. Signature de l'auteur

Création de site web : Le client autorise implicitement GIXIA à poser sa signature, son URL, ainsi qu'exposer le travail réalisé sur le site www.gixia.fr ou tout autre support de communication.

Création de graphisme et supports de communication : Le client autorise implicitement GIXIA à exposer le travail réalisé sur le site www.gixia.fr ou tout autre support de communication.

Article 3. Création de site internet

- Création** : La conception d'un site comprend l'étude du projet avec le client, la mise en place, la création, et tout autre travail jusqu'à la mise en ligne définitive.
- Finalisation** : Mise en ligne définitive d'un site internet après validation de la dernière étape de création par le client, signature du bon de livraison. Toute modification demandée après cette étape par le client fera l'objet d'un nouveau devis ou avenant au contrat de création. Pour des raisons de sécurité, GIXIA se réserve le droit de recevoir une copie des mails générés par le site pour une période de test à durée indéterminée.
- Domaine** : GIXIA enregistrera, au nom du client, le (les) nom(s) de domaine choisi(s) par le client ou par GIXIA pour l'optimisation du référencement. Le client sera propriétaire du nom de domaine réservé pour lui une fois le paiement complet du devis acquitté. GIXIA étant l'intermédiaire auprès des bureaux d'enregistrement, les conditions générales de vente de ces derniers s'appliquent. En cas de défaut de paiement du devis total ou d'un renouvellement annuel, le client ne sera plus propriétaire du nom de domaine impayé.
- Hébergement** : L'hébergement se caractérise par la location annuelle d'un espace disque sur le serveur dédié de la société GIXIA chez NUXIT ou par la location d'un serveur dédié entièrement au client. GIXIA ne peut être poursuivi pour des problèmes liés au serveur sur lequel est hébergé le site du client. La responsabilité revient à la société d'hébergement NUXIT.
- Référencement** : Modification du code source, des textes, du contenu, éventuel recours à des liens sponsorisés. Il s'agit ici pour GIXIA d'une obligation de moyens et non de résultats. GIXIA ne peut être tenu pour responsable de l'efficacité de la prestation en cas de refus de coopération du client sur l'ajout ou la modification de contenus.
- Maintenance** : L'ajout ou la modification de contenu se fera d'un commun accord écrit et signé par les deux parties et sous la responsabilité du client. Il s'agit uniquement de mises à jour de pages existantes ou d'ajout de produits (sites e-commerce). L'ajout de pages supplémentaires, de fonctions, de modules, ou modifications du design feront l'objet d'un nouveau devis.

7. **Support technique** : GIXIA propose un support technique du lundi au vendredi de 9h à 19h. Le support technique concerne l'utilisation de l'espace administration du site internet créé par GIXIA, l'utilisation de l'espace client du serveur GIXIA, la configuration du gestionnaire de mail.

Article 4. Responsabilités du client

1. **Supports** : Les choix de support de communication du client lors de la commande demeurent sous son entière responsabilité.
2. **Délai de communication** : Le client s'engage à fournir à GIXIA tous les renseignements afin de lui permettre de réaliser le projet de création. Au-delà de trois jours d'attente sans communication des éléments demandés par GIXIA, les délais de création / livraison se verront révisés sans engager la responsabilité de GIXIA.
3. **Contenu** : Le client est responsable du contenu de son site, des liens hypertextes, vidéos et du contenu des créations graphiques réalisées selon ses instructions.

Article 5. Administration du site web

1. **Interface administration GIXIA** : L'administration des sites GIXIA se fait par le biais d'une interface sur mesure programmée par GIXIA pour le client. Le client bénéficie donc :
 - a. De l'assistance technique (cf. article 3.7)
 - b. De la sécurité mise en place dans la programmation de son interface sur mesure
 - c. De la simplicité de l'interface ne comportant que le minimum nécessaire aux besoins du client
 - d. D'un manuel d'utilisation consultable directement dans son espace administration. GIXIA peut améliorer ce manuel sur simple demande du client dans le cadre de l'utilisation de l'interface administration programmée par GIXIA.
2. **Demande d'accès total** : Le client reconnaît avoir les compétences nécessaires pour administrer seul son site internet. Fortement déconseillé aux clients non avertis. GIXIA est en mesure de fournir au client l'accès technique total, mais n'administre plus ce site internet. En tant qu'administrateur, le client reste donc seul responsable de son utilisation, de sa sécurité, de ses sauvegardes, des mises à jour, modifications, programmations, du fonctionnement des logiciels (y compris ceux installés d'origine) et plus généralement de tous les fichiers et données du serveur. Le client est donc supposé disposer des compétences nécessaires à l'administration d'un site internet, ou à défaut faire appel à un tiers dont il supporte la responsabilité des interventions. GIXIA peut cependant, sur demande du client, intervenir pour lui venir en aide, dans les conditions décrites ci-après.
 - a. **Engagement du client** : Pour des raisons de sécurité pouvant se répercuter sur l'ensemble du serveur GIXIA, le client s'engage à maintenir à jour l'ensemble de son site internet, comprenant ainsi les versions du CMS et de ses composants, ainsi qu'à maintenir en bon état de sécurité l'ensemble des fichiers et bases de données composant le site.
 - b. **Droits réservés à GIXIA** : En cas de non-respect de l'article « 5.2.a » par le client, GIXIA se réserve le droit d'une des deux actions suivantes selon l'importance de l'infection atteinte :
 - i. Couper l'accès total accordé précédemment, et de réinstaller le site internet dans l'état précédant la demande d'accès total pour rétablir la sécurité du serveur.
 - ii. Mettre fin sans délai au contrat d'hébergement du site internet sans aucune obligation d'action pour la sauvegarde des données.

Article 6. Interventions

1. **Principe** : Les interventions s'effectuent exclusivement en heures ouvrables, du Lundi au Vendredi, hors jours fériés, de 9h à 19h. Il n'y a pas de délai d'intervention garanti, celles-ci sont réalisées sur le principe du meilleur effort. Pour solliciter une intervention de la part de GIXIA, le client doit au préalable faire une demande écrite qui fera l'objet d'un devis d'intervention. Pour des raisons de sécurité, aucune demande ne sera traitée directement par téléphone. Après qualification de la demande et estimation du temps nécessaire et une fois le devis signé, GIXIA effectuera l'intervention.
2. **Tarifs** : En effet, toute intervention est facturée proportionnellement au temps passé, par tranches de 30 minutes indivisibles, à raison de 60€ HT de l'heure.
3. **Action** : GIXIA effectuera les interventions dans le but de réparer les dysfonctionnements. Dans le cas nécessitant la réinstallation du site, la dernière sauvegarde sera demandée au client. Dans le cas où le client ne peut fournir cette sauvegarde, GIXIA se verra dans l'obligation de réinstaller le site à partir de la dernière sauvegarde en sa possession, datant du dernier jour où GIXIA était administrateur du site.

Article 7. Devis

1. La commande est effectuée par l'intermédiaire d'un devis rédigé par GIXIA. La commande est prise en compte dès réception du devis daté, signé par le client et de l'acompte prévu.
2. Le devis est un élément contractuel indissociable des présentes conditions générales.
3. Les factures de renouvellement de prestations par abonnement ne font pas l'objet de nouveau devis.

Article 8. Tarifs

1. GIXIA étant une SARL les tarifs sont fixés en HT et TTC et sont exprimés en Euros.
2. Les tarifs sont disponibles sur demande auprès de GIXIA. Les tarifs des prestations et des options sont mentionnés dans le devis. GIXIA se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment. Les parties conviennent que GIXIA peut modifier ses tarifs par simple information du client pour tout autre devis.

Article 9. Retard de paiement et pénalités

Tout retard de règlement entraînera :

1. Une mise en demeure sous 30 jours
2. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le client.
3. Un supplément de 90€ de frais de recouvrement.
4. La suspension de toutes les prestations en cours.
5. La résiliation de tout contrat liant le client à Gixia.

Article 10. Annulation de prestation

1. Annulation de la prestation par le client
 - a. Après la signature du devis et avant le début de la réalisation, 10% du montant total de la facture sera demandé pour paiement du temps passé.
 - b. Pendant la réalisation des travaux, GIXIA se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués et du temps passé. Dans tous les cas, l'acompte versé à la signature du devis ne peut faire l'objet d'une demande de restitution auprès de GIXIA.
2. Annulation de la prestation par Gixia
 - a. Le non-respect des obligations des présentes conditions générales donne à Gixia les pleins droits d'annulation des prestations en cours.

Article 11. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par voie postale en recommandé avec accusé de réception à GIXIA dans la semaine calendaire suivant la réception de la facture. Si aucune réclamation n'est effectuée dans ce temps, le dossier est considéré comme classé et ne peut faire l'objet de réclamation tardive ni d'une suspension de paiement.

Article 12. Délais de livraison

GIXIA ne peut être tenu pour responsable des retards de livraison dans le cas où :

1. Le client tarde plus de 3 jours ouvrés à fournir les informations, documents ou accords nécessaires à la réalisation web ou graphique des prestations GIXIA.
2. Le service de livraison postal ou transport privé rencontre un imprévu.
3. Le service d'impression partenaire de GIXIA rencontre un imprévu.

Article 13. Responsabilité de GIXIA

GIXIA ne sera responsable envers le client que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables et ne peut être tenu pour responsable de problèmes tel que :

1. Le contenu du site internet et des graphismes demandés par le client.
2. Les virus introduits dans les données, logiciels, mails du client.
3. De la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service, en effet GIXIA se réserve le droit, pour la maintenance technique l'interruption des services pour une courte durée.

Article 14. Contrats d'abonnements

Les contrats d'abonnement débutent dès signature des deux parties, pour une durée de 1 an, se renouvellent par tacite reconduction et par période de 1 an. A l'issue de la première année chaque partie peut y mettre fin par lettre recommandée avec avis de réception 3 mois avant la prochaine date anniversaire du contrat. Cette dénonciation ne donne droit à aucun remboursement et n'engage aucun frais de résiliation.

L'abonnement se règle par avance à réception de la facture de la période concernée.

En cas de non-paiement des prestations d'abonnement l'article 9 des présente CG sera applicable.

Article 15. Modalités de paiement

Gixia pratique 2 modalités de paiement qui sont définies par le devis initial à la ligne : « Cdts de règlement »

1. **Comptant.** Le client s'engage à payer 50% du montant total du devis à la signature de ce dernier, puis 50% à la signature du bon de livraison du dernier élément de la liste du devis dans les 30 jours, au-delà, l'article 9 des présentes CG est applicable.
2. **3 Fois sans frais.** Le client s'engage à payer le premier versement à la signature du devis, soit 34% de la somme totale du devis, puis 33% le mois suivant et 33% à la livraison du dernier élément de la liste du devis. En cas de non-paiement d'une mensualité l'article 9 des présentes CG est applicable.

Article 16. Services et conditions

Les parties conviennent que GIXIA peut modifier son service sans autre formalité que d'en informer le client et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne

Agence GIXIA